

Outil d'aide à la décision relatif à la COVID-19 à l'intention des élèves

Pour les élèves de l'élémentaire et du secondaire (maternelle - 12e année)

Version 4.1. Mis à jour le 7 octobre 2021

Veillez noter : que les termes **Entièrement vacciné**, **Infection récente antérieure à la COVID-19**, **Liste complète des symptômes de la COVID-19**, **Symptômes** et **Raisons essentielles** sont référencés dans ce document. Leurs définitions aux fins du présent document sont énumérées ci-dessous et doivent être interprétées exactement comme ils sont définis.

Définitions :

- **Entièrement vacciné :** [Entièrement vacciné](#) signifie 14 jours ou plus après avoir reçu une deuxième dose d'une série de vaccins contre la COVID-19 ou selon la définition du [ministère de la Santé de l'Ontario](#). Ces personnes peuvent ne pas avoir besoin de s'auto-isoler tant qu'elles ne présentent pas de symptômes.
- **Infection récente antérieure à la COVID-19 :** La personne a été testée positive à la COVID-19 au cours des 90 derniers jours et son état a été déclaré comme étant sain par le Bureau de santé publique. Ces personnes peuvent ne pas avoir besoin de s'auto-isoler tant qu'elles ne présentent pas de symptômes.
- **Liste complète des symptômes de la COVID-19 :** Surveillez de près tout symptôme de la COVID-19, surtout si vous êtes un contact proche d'une personne dont le test est positif. La liste complète des symptômes comprend : fièvre ou frissons, toux, difficultés respiratoires, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, nausées, vomissements ou diarrhée, fatigue, douleurs musculaires ou articulaires, maux de gorge, écoulement nasal ou nez bouché, douleurs abdominales, maux de tête, conjonctivite, diminution ou manque d'appétit.
- **Symptômes :** L'outil de dépistage quotidien énumère cinq symptômes à dépister chaque jour. Pour les élèves, cela comprend : la fièvre et/ou des frissons, de la toux, des difficultés respiratoires, de la diminution ou de la perte du goût ou des nausées, des vomissements ou de la diarrhée. Pour le personnel/les visiteurs/les apprenants adultes, il s'agit de : fièvre et/ou frissons, toux, difficultés respiratoires, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, fatigue, douleurs musculaires ou articulaires.
- **Raisons essentielles :** Les raisons essentielles comprennent la fréquentation d'une école, de services de garde d'enfants, d'un camp de jour ou d'un lieu de travail, ainsi que les courses essentielles telles que les achats à l'épicerie, les rendez-vous médicaux ou les retraits d'ordonnances.

Mise à jour du dépistage des symptômes de la COVID-19 :

Tous les élèves doivent remplir un questionnaire d'auto-dépistage avant de se rendre à l'école. Les élèves ayant un problème de santé chronique, diagnostiquée médicalement autre que la COVID-19, doivent rechercher **des symptômes nouveaux, différents ou aggravés**.

L'élève présente-t-il l'un des symptômes suivants selon l'outil de dépistage quotidien?



Fièvre > 37,8 °C
et/ou frissons



Toux



Difficultés respiratoires



Diminution ou perte du
goût ou de l'odorat



Nausées,
vomissements,
diarrhées

L'élève doit être exclu de l'école dans les conditions suivantes :

- (A) Si l'élève présente **un ou plusieurs symptômes**, même s'ils sont légers ou se sont résorbés, il doit rester à la maison, s'isoler, se faire dépister et se faire tester ou contacter son prestataire de soins de santé.
- (B) Si un membre du **ménage** de l'élève présente un ou plusieurs des symptômes de la COVID-19, l'élève doit également rester à la maison, s'auto-isoler et suivre les instructions du Bureau de santé publique.*

- (C) Si l'élève a été **en contact étroit avec une personne atteinte de COVID-19**, il doit rester à la maison et s'auto-isoler pendant 10 jours, même s'il ne présente pas de symptômes et même si le test est négatif.*
- (D) Si l'élève a **voyagé en dehors du Canada** il doit s'auto-isoler pendant 14 jours s'il ne bénéficie pas d'une exemption fédérale de quarantaine pour les voyages. **
- (E) Toute personne malade ou présentant des symptômes de maladie doit rester chez elle et consulter un professionnel de la santé si nécessaire.

*Les personnes *entièrement vaccinées* et/ou qui ont eu une *infection récente antérieure à la COVID-19* peuvent ne pas avoir besoin de s'auto-isoler si elles ne présentent pas de symptômes.

**Si elles sont *entièrement vaccinées*, elles peuvent être exemptées de la quarantaine fédérale. S'il n'est pas entièrement vacciné, il ne doit pas fréquenter l'école/le service de garde pendant 14 jours, même s'il a voyagé avec un compagnon vacciné. Consultez les exigences fédérales : [Exemptions de groupe, exigences de quarantaine en vertu de la loi sur la quarantaine](#).

L'élève présente des symptômes et n'est pas un contact étroit avec une personne atteinte de COVID-19

- Si l'élève présente des symptômes nouveaux ou qui s'aggravent, il doit rester à la maison, s' doit rester à la maison, s'auto-isoler et se faire tester ou contacter son prestataire de soins de santé, même si le symptôme a disparu.
- Tous les membres du ménage doivent rester à la maison jusqu'à ce que le test de l'élève/enfant présentant des symptômes soit négatif, que le Bureau de santé publique le déclare comme étant sain ou qu'une autre maladie soit diagnostiquée. Les membres du ménage qui sont *entièrement vaccinés* ou qui ont eu une *infection récente antérieure à la COVID-19* ne sont pas tenus de rester à la maison.

L'élève présente des symptômes et est testé positif à la COVID-19 avec un test PCR

- L'élève doit rester à la maison et s'isoler pendant 10 jours, à partir du jour où les symptômes ont commencé.
- L'élève peut retourner à l'école le 11ème jour s'il n'a pas de fièvre (sans prendre de médicaments) et si ses symptômes s'améliorent depuis au moins 24 heures (48 heures pour les nausées, les vomissements et la diarrhée).
- Même si l'élève ne présente pas de symptômes, il doit rester à la maison et s'isoler pendant 10 jours à compter du jour du test.
- Les membres du ménage et les contacts étroits qui ne sont pas entièrement vaccinés ou qui n'ont pas eu d'infection récente antérieure à la COVID-19 doivent rester à la maison et s'isoler pendant au moins 10 jours à partir de leur dernier contact avec l'élève pendant la période infectieuse et suivre les conseils de santé publique.
- Les membres du ménage et les contacts étroits sans symptômes qui sont *entièrement vaccinés* ou qui ont eu une *infection récente antérieure à la COVID-19* ne sont pas tenus de s'auto-isoler.

L'élève présente des symptômes et est testé négatif à la COVID-19 avec un test PCR

- L'élève peut retourner à l'école si ses symptômes s'améliorent depuis 24 heures (48 heures pour les nausées, les vomissements ou la diarrhée) et s'il n'est pas un contact étroit d'une personne atteinte de la COVID-19.
- S'ils ont voyagé en dehors du Canada et sont exemptés de la quarantaine fédérale, ils peuvent retourner à l'école si leurs symptômes s'améliorent.
- Les membres du ménage peuvent retourner à l'école immédiatement tant qu'ils n'ont pas de symptômes.

L'élève, qui présente des symptômes, n'est pas un contact étroit d'un cas positif et n'est pas testé pour la COVID-19.

- Si un élève présente des symptômes de COVID-19 qui ne sont pas liés à une maladie existante et qu'il ne fait pas de test, il doit rester à la maison et s'auto-isoler pendant 10 jours, à partir de la date à laquelle son(ses) symptôme(s) a (ont) commencé. L'élève peut retourner à l'école après 10 jours s'il n'a pas de fièvre (sans prendre de médicaments) et si ses symptômes s'améliorent depuis 24 heures (48 heures pour les nausées, les vomissements et la diarrhée).

- Les membres du ménage qui ne sont pas *entièrement vaccinés* ou qui n'ont pas eu *d'infection récente antérieure à la COVID-19* doivent s'auto-isoler jusqu'à ce que l'élève présentant des symptômes obtienne un test COVID-19 négatif ou que 10 jours se soient écoulés depuis leur dernier contact avec l'élève pendant sa période infectieuse.

L'élève présente des symptômes et dispose d'un autre diagnostic médical. Non testés pour la COVID-19

- Les élèves présentant des symptômes, mais qui ont reçu un autre diagnostic d'un prestataire de soins de santé (**non** lié à la COVID-19), peuvent retourner à l'école si leurs symptômes s'améliorent depuis 24 heures (48 heures pour les nausées, les vomissements et la diarrhée).
- Un élève qui est malade ou qui présente plusieurs symptômes de maladie qui pourraient être la COVID-19 doit être testé pour la COVID-19 avec un test PCR ou demander une consultation à son prestataire de soins de santé.
- Les membres du ménage peuvent retourner à l'école immédiatement tant qu'ils n'ont pas de symptômes.

L'élève a été en contact étroit avec une personne atteinte de COVID-19 et n'a pas de symptômes

- Un élève qui a été en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19 et qui n'est pas complètement vacciné ou qui n'a pas eu d'infection récente antérieure à la COVID-19 doit s'auto-isoler pendant 10 jours. L'élève doit se soumettre à un test de dépistage. Même si le test est négatif, il devra s'auto-isoler pendant les 10 jours complets. Le test PCR est recommandé immédiatement et au plus tard le 7^e jour de la période d'isolement de l'élève.
- Si les membres du ménage ne présentent pas de symptômes, ils peuvent sortir pour des *raisons essentielles*. Ils devront rester à la maison pour d'autres raisons non essentielles jusqu'à ce que l'élève qui est un contact étroit termine sa période d'auto-isolement. Les membres du ménage qui ne présentent pas de symptômes, qui sont *entièrement vaccinés* ou qui ont déjà eu une *infection récente antérieure à la COVID-19* ne sont pas tenus de rester à la maison.

L'élève a été en contact étroit avec une personne atteinte de COVID-19 et a un ou plusieurs symptômes

- Si l'élève développe un symptôme de la *liste complète des symptômes de la COVID-19*, il doit être testé immédiatement avec un test PCR. Les membres du ménage qui ne sont pas *entièrement vaccinés* ou qui n'ont pas eu *d'infection récente antérieure à la COVID-19* doivent s'auto-isoler jusqu'à ce que l'élève présentant des symptômes obtienne un test COVID-19 négatif.
- Les membres du ménage qui ne présentent pas de symptômes et qui sont *entièrement vaccinés* avec un vaccin contre la COVID-19 ou qui ont déjà eu une *infection récente antérieure à la COVID-19* ne sont pas tenus de rester à la maison.

L'élève a été en contact étroit avec une personne atteinte de COVID-19 et développe des symptômes, mais n'est pas testé.

- L'élève doit s'auto-isoler pendant 10 jours à partir du moment où ses symptômes ont commencé.
- Les membres du ménage qui ne sont pas *entièrement vaccinés* ou qui n'ont pas eu *d'infection récente antérieure à la COVID-19* doivent s'auto-isoler pendant 10 jours ou plus, car c'est le temps qu'il faut pour que leurs symptômes apparaissent.
- Les membres du ménage qui sont *entièrement vaccinés* ou qui ont déjà eu une *infection récente antérieure à la COVID-19* n'ont pas besoin de s'auto-isoler. Pendant les 10 jours qui suivent leur dernière exposition à l'élève, les membres du ménage doivent :
 - porter un masque et maintenir une distanciation physique lorsqu'ils sont à l'extérieur de la maison afin de réduire le risque de propagation à d'autres personnes en cas de test positif; et
 - surveiller quotidiennement la *liste complète des symptômes de la COVID-19* et s'auto-isoler immédiatement si un symptôme se développe.

L'élève est *entièrement vacciné* ou ayant eu une *infection récente antérieure à la COVID-19* avec un vaccin contre la COVID-19 et ayant été en contact étroit avec une personne atteinte de COVID-19

- Si un élève est *entièrement vacciné* ou a eu une *infection récente antérieure à la COVID-19* et qu'il ne présente aucun des symptômes de la *liste complète des symptômes de la COVID-19*, il n'a pas besoin de s'auto-isoler. Pendant les 10 jours suivant sa dernière exposition, l'élève doit :
 - porter un masque et maintenir une distanciation physique lorsqu'il se trouve à l'extérieur de chez lui afin de réduire le risque de propagation à d'autres personnes au cas où il serait testé positif; et
 - surveiller quotidiennement la *liste complète des symptômes de la COVID-19* et s'auto-isoler immédiatement si un symptôme apparaît
- L'élève doit tout de même se faire tester si cela est recommandé. Il est recommandé à l'élève *entièrement vacciné* de se faire tester avec un test PCR immédiatement et à partir du 7^e jour de sa période d'isolement. Il est recommandé à l'élève qui a déjà eu une *infection récente antérieure à la COVID-19* de se faire tester avec un test PCR s'il développe des symptômes.

Un membre du ménage a été en contact étroit avec une personne atteinte de COVID-19

- Si un membre du ménage est *entièrement vacciné* ou a déjà eu une *infection récente antérieure à la COVID-19* et qu'il ne présente pas un symptôme de la *liste complète des symptômes de la COVID-19*, il n'a pas besoin de s'auto-isoler;
- Les membres du ménage qui ne sont pas *entièrement vaccinés* ou qui n'ont pas eu d'*infection récente antérieure à la COVID-19* doivent s'auto-isoler pendant 10 jours, et prendre des dispositions pour être testés avec un test PCR, immédiatement et au bout de 7 jours ou plus. Même si le test est négatif, ils doivent s'auto-isoler pendant la totalité des 10 jours.

Les élèves qui vivent avec eux et les autres personnes du ménage qui ne sont pas des contacts étroits peuvent aller à l'école, au service de garde ou au travail, mais devront rester à la maison pour d'autres raisons non essentielles jusqu'à ce que le membre du ménage qui est un contact étroit termine sa période d'auto-isolement.

Si le membre du ménage qui a été en contact étroit développe un symptôme de la *liste complète des symptômes de la COVID-19*, tous les enfants et adultes du ménage qui ne sont pas *entièrement vaccinés* ou qui n'ont pas eu d'*infection récente antérieure à la COVID-19* doivent rester à la maison et s'auto-isoler jusqu'à ce que la COVID-19 soit exclue.

Un membre du ménage présente des symptômes de COVID-19

- Si un membre du ménage présente des symptômes de COVID-19, tous les enfants et adultes du ménage qui ne sont pas *entièrement vaccinés* ou qui n'ont pas eu d'*infection récente antérieure à la COVID-19* doivent rester à la maison et s'auto-isoler jusqu'à ce que la COVID-19 soit exclue ou, s'il n'a pas été testé avec un test PCR, pendant au moins 10 jours.

L'élève a voyagé à l'extérieur du Canada

- L'élève doit suivre les directives fédérales en matière de quarantaine et de dépistage au retour d'un voyage international.
- Si l'élève est *entièrement vacciné*, il **peut** être exempté de la quarantaine fédérale. Si l'enfant/élève n'est pas *entièrement vacciné*, il ne doit pas fréquenter l'école/le service de garde pendant 14 jours, même s'il a voyagé avec un compagnon vacciné.
- Si l'élève développe un symptôme de la *liste complète des symptômes de la COVID-19*, il doit s'auto-isoler et se faire tester immédiatement.
- Suivez [les exigences fédérales en matière de quarantaine](#).

Un membre du ménage a voyagé à l'extérieur du Canada

- Si un membre du ménage a voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours, la personne qui a voyagé doit s'auto-isoler pendant 14 jours si elle ne bénéficie pas des exemptions des [exigences fédérales en matière de quarantaine](#).

- Les autres personnes du ménage qui n'ont pas voyagé peuvent aller à l'école/à la garde d'enfants/au travail, tant qu'elles ne présentent pas de symptômes de la COVID-19.
- Si le membre du ménage, qui a voyagé, développe un symptôme de la *liste complète des symptômes de la COVID-19*, l'élève devra rester à la maison jusqu'à ce que la COVID-19 soit exclue, à moins que l'élève ne soit *entièrement vacciné* ou qu'il ait eu une *infection récente antérieure à la COVID-19*.

Formulaire de confirmation de retour à l'école

- Le bureau de santé publique de Toronto ne recommande ni n'exige des certificats médicaux pour le retour à l'école.
- Il appartient à chaque école ou conseil scolaire de décider s'il accepte un *formulaire de confirmation de retour à l'école*.

Références

Gouvernement de l'Ontario (2021) [Dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants](#)

Ministère de la Santé (2021) [COVID-19 : Document d'orientation sur la gestion des cas, des contacts et des éclosions dans les écoles](#)

Ministère de la Santé (2021) [Personnes entièrement vaccinées contre la COVID-19 et précédemment positives : Document d'orientation provisoire sur la gestion des cas, des contacts et des éclosions](#)

Ministère de la Santé (2021) [COVID-19 – Document de référence sur les symptômes](#)

Ministère de la Santé (2021) [Gestion des cas et des contacts relatifs à la COVID-19 en Ontario](#)